



## Fiche d'information - Établissement SEVESO Seuil Bas

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public  
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Arrêté du 26/05/14 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées

<b>Nom de l'établissement :</b>	<b>CRISTAL UNION établissement d'Arcis sur Aube</b>
---------------------------------	---

<b>Adresse de l'établissement :</b>	Route d'Arcis sur Aube 10700 VILLETTÉ SUR AUBE
-------------------------------------	--

<b>Respect du code de l'environnement :</b>	Établissement soumis à la section 9, chapitre V, titre Ier, livre V du Code de l'environnement, autorisé suivant l'article L.511-2 et présentant une étude de dangers suivant l'article L.181-25.
---	---

<b>Activités de l'établissement :</b>	<i>Sucrerie et distillerie</i>
---------------------------------------	--------------------------------

Substances dangereuses présentes dans l'établissement :	<p><u>Poussière de sucre</u> : Risque d'explosion d'un silo et du bâtiment expédition. La structure du silo est renforcée coté route pour limiter les effets vers l'extérieur. Les bâtiments étant en structure bois et tôles, cela ne peut pas donner lieu à des diffusions de vapeurs ou de poussières. De plus, le sucre étant lourd il se dépose rapidement.</p> <p><u>Alcool</u> : Risque incendie et explosion de bac. Les zones d'effets qui sortent du site sont limitées et n'impactent aucune habitation proche. Il n'y a pas de danger d'explosion en masse car :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les unités sont éloignées les unes des autres pour éviter les effets dominos</li><li>- Les bacs sont protégés par des couronnes d'eau émulseur.</li></ul> <p>Un feu d'alcool donne lieu à de très faible émissions de fumée, il y a une forte production de chaleur mais très localisée.</p>
---	---

<b>Information du public en cas d'accident :</b>	En cas d'accident, La sirène PPI est déclenchée par l'établissement CRISTAL UNION sur demande du préfet.
--	--

La sirène émet un son modulé qui comporte trois signaux d'1 minute et 41s, chacun espacé d'un silence de 5 secondes.

Un test de fonctionnement des sirènes a lieu une fois par mois (le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 12h).

La sirène PPI du site d'Arcis sur Aube vous prévient de l'alerte. Quand elle sonne, ayez les bons réflexes :

- Pour votre sécurité, ne vous approchez pas du site
- Libérez les routes pour les services de secours ; Ne gênez pas les secours.
- Ne vous rendez pas à l'Intermarché.
- Ne circulez pas sur la RD 441 et sur les chemins communaux situés à proximité du site.
- Mettez-vous à disposition de la mairie en cas de besoin.
- Nappelez pas le standard de CRISTAL UNION afin de laisser les moyens de communication aux secours.

Une information officielle sera communiquée via les médias et aux mairies des communes d'Arcis sur Aube et de Villette sur Aube

<b>Dernière inspection de l'établissement :</b>	<b>18/03/2024 sur les thèmes : AN24 PFAS et Eau de surface</b> <a href="#"><b>Lien vers georisque</b></a>
---	--

<b>Autres informations pertinentes :</b>	Le site CRISTAL UNION a mis en place des moyens de prévention pour prévenir les risques : <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Réduire les risques à la source</u> : nos projets incluent systématiquement une évaluation des risques et la mise en place de mesures de prévention adaptées pour limiter le risque à la source</li><li>- <u>Prévenir le risque</u> : par la mise en place de contrôles systématiques ou périodiques sur nos installations ainsi que par la formation de tout notre personnel</li><li>- <u>Mettre en place un plan d'organisation des secours (POI : Plan d'Organisation interne)</u> pour chaque situation à risques et un PPI (Plan Particulier d'Intervention) en collaboration avec les pompiers du SDIS et la préfecture Des tests de mise en œuvre du POI sont réalisés tous les ans</li></ul>
--	---